

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2685

4 novembre 2008

SOMMAIRE

911 S.à r.l.	128843	Investissement International Immobilier SA	128836
Advanced Capital Europe S.A.	128841	ITELCO Luxembourg	128837
Advent Pawlux 5 S.à r.l.	128856	K4Com S.A.	128839
ALESRAA Luxembourg S.à r.l.	128843	Marx Software Security	128836
Alius S.A.	128834	Nouvelle Constructions Schou S.à r.l. ...	128842
Allufin S.A.	128838	Oredisio Finance S.A.	128855
Banita I S.à r.l.	128844	Polven International S.à r.l.	128879
Banny Investissements S.A.	128842	Prentice S.A.	128838
Beliere Holding S.A.	128834	Progress Holding S.A.	128841
Beliere Holding S.A.	128835	Retemanager International Group S.A. .	128871
Belvia S.à r.l.	128846	Ristretto Group S.à r.l.	128834
Compagnie Européenne pour le Commer- ce Extérieur	128835	Ristretto Investments S.à r.l.	128834
Cross Ventures Holding S.A.	128842	Santander R.E.I.F. Lux S.à.r.l.	128843
Dahlia Gestion S.A.	128856	Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.	128847
Didogra s.a.	128838	Sopagro S.A.	128880
Dufenergy S.A.	128841	Soparfi Capital Cergy S.A.	128841
Durante Business S.A.	128846	Sopharinv S.A.	128880
Eleven S.A.	128846	Superfund Luxembourg S.A.	128845
ElySION S.A.	128842	Swen S.A.	128839
EM Whole Loan SA	128844	Titanium Consult S.à r.l.	128840
Eurostockx Finance S.A.	128835	TMC Finance S.A.	128840
FDM Immo	128847	Tolvera S.à r.l.	128839
FRR Asset Management S.à r.l.	128845	Tolvera S.à r.l.	128838
H&F Sensor Lux 1 S.à r.l.	128863	Urquijo Premier Sicav	128836
H Invest S.A.	128837	USK & P S.A.	128840
Holdingsfin S.A.	128837	Valletta S.A.	128840
Intaglio Investments S.à r.l.	128848	Valtro Holding S.A.	128839
International Opportunities Funds	128844		

Ristretto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.540.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008135284/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07905. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008135286/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08288. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Alius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 90.977.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008135362/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07749. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Par la présente, je soussignée Madame Sophie BATARDY vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme BELIERE HOLDING SA, constituée suivant acte reçu par Maître Robert ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1963 sous la dénomination de Riggio Tobacco Corporation of New York Limited, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 9 mars 2004, publié au Mémorial N ° 504 du 13 mai 2004, ayant son siège social L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 6464.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Sophie BATARDY.

Référence de publication: 2008135147/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN agissant en ma qualité de gérant de la société à responsabilité anonyme MGI FISOGEST SARL, ayant son siège social L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, vous informe de la décision de la société MGI FISOGEST SARL de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société anonyme BELIERE HOLDING SA, constituée suivant acte reçu par Maître Robert ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1963 sous la dénomination de Riggio Tobacco Corporation of New York Limited, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 9 mars 2004, publié au Mémorial N°504 du 13 mai 2004, ayant son siège social L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 6464.

Luxembourg, le 06 octobre 2008
MGI FISOGEST SARL
Représentée par Nico HANSEN
Gérant

Référence de publication: 2008135150/1218/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Compagnie Européenne pour le Commerce Extérieur, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 23.912.

LIQUIDATION JUDICIAIRES

Par jugement du 9 octobre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation de la société COMPAGNIE EUROPEENNE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR Sàrl, ayant eu son siège social à L-1417 LUXEMBOURG, 16, rue Dicks.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 30 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Maître Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2008135255/1421/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Eurostockx Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 80.584.

Aux actionnaires de la société,

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur-délégué dans la société «EUROSTOCKX FINANCE S.A.».

Je vous prie de bien vouloir faire constater ma démission.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

DE NEEF Geert.

Référence de publication: 2008135245/3560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Marx Software Security, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.500.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 9 octobre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation de la société MARX SOFTWARE SECURITY S.A., ayant eu son siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 7, Val Ste. Croix.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg avant le 30 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Maître Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2008135256/1421/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Investissement International Immobilier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.317.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Christophe Fender / Luc Sunnen.

Référence de publication: 2008135264/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Urquijo Premier Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.062.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 septembre 2008

En date du 15 septembre 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs José Antonio Perez Roger, Gonzalo Baretino Coloma et Madame Natalia Dominguez Ferrer pour une durée prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- De nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises en remplacement de Deloitte S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Urquijo Premier Sicav
Fortis Banque Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008134708/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

ITELCO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 113.566.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 juin 2008

Résolutions

1. En application de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 juin 2008, le conseil d'administration décide de nommer comme administrateurs délégués pour une période de six ans:

Monsieur Frederick De Sloover, demeurant à B-8570 Vichte, Oudenaardestraat 51

Monsieur Mich el Cookson, demeurant à B-2960 Brecht, Patrijslaan 5

2. En application de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 juin 2008, le conseil d'administration décide de nommer comme président du conseil d'administration pour une période de six ans:

Monsieur Frederick De Sloover, prénommé.

Bertrange, le 6 juin 2008.

M. Frederick De Sloover / M Michel Cookson / M Eric Wlodawer

Administrateur délégué / Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2008135277/1241/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

H Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 78.963.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juillet 2008 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Richard Hennessy, Alain Joyet, Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT Révision SA, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six années, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008135276/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Holdingsfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.902.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008135363/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07760. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Didogra s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 117.677.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008135361/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07808. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Prentice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 65.143.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008135365/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07774. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Allufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 61.770.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008135357/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07803. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Tolvera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 14, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 120.473.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135331/6783/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08770. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Tolvera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 14, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 120.473.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135330/6783/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08771. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Swen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 124.375.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008135368/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07792. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

K4Com S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 64.433.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008135369/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07796. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Valtro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 81.983.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008135371/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07799. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

USK & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 85.434.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008135356/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07801. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

TMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 82.200.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008135358/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07805. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Valletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 111.017.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008135354/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07800. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Titanium Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 11B, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.144.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135373/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07447. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Advanced Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 90.587.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135387/6312/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07192. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Progress Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 35.697.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008135422/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Soparfi Capital Cergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 57.761.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008135427/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06894. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Dufenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 93.965.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135380/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08260. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Banny Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.744.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008135445/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06873. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Cross Ventures Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 61.815.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008135446/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

ElySION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 130.728.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008135447/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06875. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Nouvelle Constructions Schou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9278 Diekirch, 27, rue Sauerwiss.
R.C.S. Luxembourg B 95.881.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135441/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07141. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

ALESRAA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 108.197.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique à Luxembourg le 6 octobre 2008

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728, Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes de ses fonctions de Gérant de catégorie B;

- L'Assemblée Générale n'a pas reconduit le mandat de:

* Parfinindus S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.469 et ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138, Luxembourg, dans ses fonctions de Commissaire aux comptes;

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728, Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, en tant que nouveau Gérant de catégorie B en remplacement du Gérant de catégorie B démissionnaire et ce pour une durée indéterminée.

* Khonen & Associés S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.190 et ayant son siège social au 66, rue Adélaïde, L-2128, Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à staturer sur les comptes clos au 31 Décembre 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alesraa Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008134705/6654/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

911 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 56, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.654.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008135285/2669/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08379. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Santander R.E.I.F. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.763.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008135302/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09186. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

International Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 81.110.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 30 septembre 2008, que Monsieur Manuel Hauser, résidant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, a été élu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2008.

Pour International Opportunities Funds

The Bank of New York (Luxembourg) S.A.

Peter Bun / Véronique Cridel

Assistant Vice-President / VP

Référence de publication: 2008135550/1163/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

EM Whole Loan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.
R.C.S. Luxembourg B 128.897.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2008

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 13 octobre 2008, que:

- Alexis Kamarowsky, résidant professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
 - Federigo Cannizzaro di Belmontino, résidant professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
 - Jean-Marc Debaty, résidant professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
- ont été élus administrateurs de la Société à partir du 15 juillet 2008 jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2008.

Pour EM WHOLE LOAN SA

The Bank of New York (Luxembourg) S.A.

Peter Bun / Véronique Cridel

Assistant Vice-President / VP

Référence de publication: 2008135551/1163/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Banita I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.047.

—
Le bilan au 30/04/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2008.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008135480/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07356. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Superfund Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.636.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2007

Renouvellement des mandats d'administrateurs, leurs mandats prennent fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Jorge FERNANDES, adresse professionnelle 11, rue Beck, L- 1222 Luxembourg
- Monsieur Emmanuel BEGAT, adresse professionnelle 10, rue de la Paix, F - 75002 Paris
- Monsieur Markus WEIGL, adresse professionnelle 10-12, Marc-Aurel Strasse, A-1010 Wien

Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises:

- KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, comme nouveau Réviseur d'Entreprises.

Son Mandat prendra fin, ensemble avec celui des administrateurs lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008135560/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

FRR Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 67.659.983,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.180.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 3 septembre 2008:

- les 20.297.995 (vingt- millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de FRR ASSET MANAGEMENT S.à r.l. ont été transférées par KENDRAY PROPERTIES LIMITED, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 89548, à FRR ASSET MANAGEMENT LLP, constituée et régie selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, Angleterre, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre sous le numéro OC338377,

- les 47.361.988 (quarante-sept millions trois cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales de FRR ASSET MANAGEMENT S.à r.l. ont été transférées par F&C ASSET MANAGEMENT PLC, constituée et régie selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 80 George Street, Edinburgh EH2 3BU, Ecosse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Ecosse sous le numéro SC73508 à FRR ASSET MANAGEMENT LLP, constituée et régie selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, Angleterre, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre sous le numéro OC338377.

Depuis le 3 septembre 2008, les 67.659.983 (soixante-sept millions six cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois) parts sociales de FRR ASSET MANAGEMENT S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par FRR ASSET MANAGEMENT LLP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008135566/7491/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Belvia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.675.

—
EXTRAIT

En date du 13 octobre 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris la résolution suivante:

Nomination en tant que gérant A et pour une durée indéterminée de Monsieur Bruce VANDENBERG, né le 15 octobre 1974 à Durban, Afrique du Sud, demeurant professionnellement à Pennwood, Beech Avenue, Camberley, GU15 2JT, United Kingdom.

Le conseil de gérance est donc composé de:

Gérants A:

Monsieur Bruce VANDENBERG
Monsieur Alexandre GAYDAMAK
Monsieur Roberto AVONDO

Gérants B:

Monsieur Ivo KUSTURA
Monsieur Jean LAMBERT
Monsieur Patrice YANDE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008135565/7491/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Eleven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 125.196.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008135296/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07622. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Durante Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 111.858.

Le bilan au 30.04.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008135335/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07776. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

FDM Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 121.280.

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Yves ROMMELFANGER, né à Wiltz, le 18 janvier 1962, demeurant à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FDM IMMO, ayant son siège social à L-3936 Mondercange, 4, op Feileschterkeppchen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121280, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2378 du 20 décembre 2006;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-3936 Mondercange, 4, op Feileschterkeppchen, à L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROMMELFANGER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2008, Relation GRE/2008/4144. - Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008135334/231/35.

(080158376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Sinequanon General Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.705.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 1^{er} septembre 2008 que:

M. Jean-Pascal Tranié, né le 19 juin 1959 à Paris 15^{ème} (France), ayant son adresse privée au 3, rue de Rouvray F-92200 Neuilly Sur Seine, a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008134704/6654/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Intaglio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.393.

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.461,

Here represented by Ms. Mélanie Sauvage, Attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 9, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name . There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Intaglio Investments S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or

otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Pedro URQUIDI, company manager, born on May 29, 1970 in El Paso, Texas (USA), residing at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Jean-Pierre BACCUS, accountant, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg ; and

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu :

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.461,

Ici représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Intaglio Investments S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des

gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes :

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale ;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes :

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée :

- M. Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australie, résidant au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- M. Pedro URQUIDI, gérant de sociétés, né le 29 mai 1970 à El Paso, Texas (USA), résidant au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni ;

- M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- M. Jean-Pierre BACCUS, comptable, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, resident au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg ; et

- M. Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41903- Reçu soixante-deux Euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008134660/242/422.

(080157566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Oredisio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 87.103.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

128856

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008135343/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07789. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Dahlia Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.201.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 26 février 2008

En date du 26 février 2008, le Conseil a décidé:

- de coopter, avec effet au 29 février 2008, Monsieur Robert Wagener, demeurant à Luxembourg L-1952, 8, rue Nina et Julien Lefèvre en remplacement de Monsieur Francis Carpenter, demeurant à Luxembourg, 22, avenue J.F. Kennedy démissionnaire en date 29 février 2008.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DAHLIA GESTION S.A.

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008134710/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Advent Pawlux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.396.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-G LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 9 October 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Object.

2.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

2.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

2.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

2.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

2.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "ADVENT PAWLUX 5 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-G LIMITED PARTNERSHIP", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 47, Grand Rue, L-1661, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America; and
 - Mr Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100, Thionville, France.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-G LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 9 octobre 2008.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet Social.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

2.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

2.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

2.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

2.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

2.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

2.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ADVENT PAWLUX 5 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social

à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-G LIMITED PARTNERSHIP», prénommé, a souscrit l'ensemble des trente mille (30.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 47, Grand Rue, L-1661, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg;

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Frederic FRANCESCONI, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, 57100, Thionville, France.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12901. — Reçu cent dix Euros soixante-huit Cents (22.136,89 à 0,5%= 110,68 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008134656/239/380.

(080157596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 680.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 140.979.

In the year two thousand and eight, on the first day of the month of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

H&F Sensor, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands and registered with the Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number WK-27713,

acting through its general partner Hellman & Friedman Investors VI (Cayman), L.P., incorporated under the laws of Cayman Islands with registered office at Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands

acting in turn through its general partner H&F Corporate Investors VI (Cayman), Ltd., incorporated under the laws of Cayman Islands with registered office at Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands and registered under the number WK-175794,

represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 22nd September 2008 (which initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities), being the sole shareholder (associé) and holding all the shares (parts sociales) in issue in "H&F Sensor Lux 1 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated on 5th August 2008 by deed of Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2191, dated 9th September 2008.

The sole shareholder requested the notary to record as follows:

1. That the sole shareholder holds all the ten thousand (10,000) shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items;

2. The agenda was as follows:

To restructure the issued share capital of the Company by:

(i) the creation of different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determine the rights and obligations thereof by amending of the articles of incorporation as set forth below;

(ii) the reclassification of all ten thousand (10,000) existing shares of the Company as one thousand (1,000) shares of each of the new Classes A to J created;

(iii) the increase of the issued share capital to an amount of six hundred eighty-two thousand Pound Sterling (£ 680,000) and issue of a total of six hundred seventy thousand (670,000) shares of different classes as set forth hereto with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1) each and a total subscription price of six hundred seventy-two thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (£ 672,969) against contribution in cash for a total amount of six hundred seventy-two thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (£ 672,969) to the sole shareholder.

Subscriber	Class	Number of shares
H&F Sensor, L.P.	A	67,000
H&F Sensor, L.P.	B	67,000
H&F Sensor, L.P.	C	67,000
H&F Sensor, L.P.	D	67,000
H&F Sensor, L.P.	E	67,000
H&F Sensor, L.P.	F	67,000
H&F Sensor, L.P.	G	67,000
H&F Sensor, L.P.	H	67,000
H&F Sensor, L.P.	I	67,000
H&F Sensor, L.P.	J	67,000
Total		670,000

(iv) the amendment of article 5 of the articles of association to read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at six hundred eighty thousand Pound Sterling (£ 680,000) divided into

sixty-seven thousand hundred (68,000) Class A Shares,
 sixty-seven thousand hundred (68,000) Class B Shares,
 sixty-seven thousand hundred (68,000) Class C Shares,
 sixty-seven thousand hundred (68,000) Class D Shares,
 sixty-seven thousand hundred (68,000) Class E Shares,
 sixty-seven thousand hundred (68,000) Class F Shares,
 sixty-seven thousand hundred (68,000) Class G Shares,
 sixty-seven thousand hundred (68,000) Class H Shares,
 sixty-seven thousand hundred (68,000) Class I Shares, and
 sixty-seven thousand hundred (68,000) Class J Shares,

each Share with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (or, as the case may be, such Classes). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J) (except for class A).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article), such Class of Shares (other than Class A) gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled (except that the Class A Shares shall entitle the Holders thereof only to the Class A Return).

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled (provided that the Class A Shares shall entitle the Holders thereof only to the Class A Return).

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company (except that the Class A Shares shall entitle the Holders thereof only to the Class A Return, subject always to the Available Amount).

(v) the amendment of 14 to read as follows:

Art. 14. Distributions.

14.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

14.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) For each year where Class A Shares are in issue in the Company (and starting for the first year on 15th October 2008), such Class A Shares shall entitle the holders thereof (pro rata) at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative distribution right equal to the Class A Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) for the relevant year (the "Class A Amount"). The Class A Amounts not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made).

For each year where Class B Shares are in issue in the Company (and starting for the first year on 15th October 2008), such Class B Shares shall entitle the holders thereof (pro rata) at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative distribution right equal to the Class B Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) for the relevant year (the "Class B Amount"). The Class B Amounts not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made).

The same right shall apply (mutatis mutandis) to each of the Class C to J, (each time to the extent shares of the relevant Class are in issue) each time at the rate of the relevant class as defined in the present Articles and the relevant amount being the "Class C Amount", "Class D Amount", the "Class E Amount", the "Class F Amount", the "Class G Amount", the "Class H Amount", the "Class I Amount" and the "Class J Amount" as appropriate with respect to the initial of the relevant class, then;

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation)"

(vi) the amendment of article 15 Dissolution to read as follows:

" Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

15.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

(i) first an amount equal to the relevant Unpaid Class Amount shall be distributed equally to all Shareholders of that class pro rata to their shares in that class and with respect to the Class A shares, the Class A Return; then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."

(vii) inserting a new article 16 "Definitions" to the articles of incorporation as follows and to renumber the following articles in consequence:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the

amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting)

Minus any Unpaid Class Amounts

so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR) - UCA$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

UCA = Sum of the Unpaid Class Amounts

Class A Rate means an amount equal to 1% of the nominal value of the Class A shares in issue

Class B Rate means an amount equal to 0.15% of the nominal value of the Class B shares in issue

Class C Rate means an amount equal to 0.2% of the nominal value of the Class C shares in issue

Class D Rate means an amount equal to 0.25% of the nominal value of the Class D shares in issue

Class E Rate means an amount equal to 0.30% of the nominal value of the Class E shares in issue

Class F Rate means an amount equal to 0.35% of the nominal value of the Class F shares in issue

Class G Rate means an amount equal to 0.4% of the nominal value of the Class G shares in issue

Class H Rate means an amount equal to 0.45% of the nominal value of the Class H shares in issue

Class I Rate means an amount equal to 0.5% of the nominal value of the Class I shares in issue

Class J Rate means an amount equal to 0.55% of the nominal value of the Class J shares in issue

Class A Return means an amount equal to the nominal value of each class A Share plus any Unpaid Class A Amount on such Class A Share

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Unpaid Class Amounts Means any unpaid accumulated Class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Amounts

After deliberation the following resolutions were passed:

Sole resolution

It is resolved to restructure the issued share capital of the Company.

It is resolved to create ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of incorporation as set forth in the agenda.

It is resolved to reclassify the ten thousand (10,000) existing shares of the Company further to the above resolution as one thousand (1,000) shares of each of the classes A to J.

It is then resolved to increase the issued share capital by an amount of six hundred seventy thousand Pound Sterling (£ 670,000) to an amount of six hundred eighty thousand Pound Sterling (£ 680,000) by the issue to the subscriber as set out in the agenda of a total of six hundred seventy thousand (670,000) shares in such classes as set forth in the agenda each with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1) and a total subscription price of six hundred seventy-two thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (£ 672,969) against cash settlement of a total amount of six hundred seventy-two thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (£ 672,969).

Thereupon the subscriber, H&F Sensor, L.P., prenamed, here represented as aforementioned, subscribed and fully paid the new shares as set forth above.

Evidence to the Company of the contribution in cash has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the value of the total contribution in cash for an amount equal to the nominal value to the issued share capital account and for an amount equal to two thousand nine hundred sixty-nine Pound Sterling (£ 2,969) to freely available share premium account.

It is then resolved to amend article 5 "Share capital" of the articles of incorporation as set forth in the agenda.

It is then resolved to amend article 14 "Distribution" of the articles of incorporation as set forth in the agenda.

It is resolved to amend article 15 "Dissolution" of the articles of incorporation as set forth in the agenda.

It is resolved to insert a new article 16 "Definitions" into the articles of association as set forth in the agenda and to renumber the following articles in consequence (Article 16 "Sole Shareholder" being changed to Article 17, and Article 17 "Applicable Law" to Article 18).

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

For the purpose of the registration authorities the amount of GBP 672,969.- is valued at EUR 848,350.48.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 7,800.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

H&F Sensor, L.P., une exempted limited partnership sous les lois des îles Caïman, enregistrée auprès du registre des sociétés des îles Caïman (Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships) sous le numéro WK-27713 et ayant son siège social à Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

agissant par son general partner Hellman & Friedman Investors VI (Cayman), L.P., incorporée sous les lois des îles Caïman, ayant son siège social à Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

agissant à son tour par son general partner H&F Corporate Investors VI (Cayman), Ltd., incorporée sous les lois des îles Caïman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, et enregistrée auprès du registre des sociétés des îles Caïman sous le numéro WK-175794,

représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 22 septembre 2008 (laquelle signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement), étant l'associé unique et détenant toutes les parts sociales en émission dans "H&F Sensor Lux 1 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, constituée le 5 août 2008 par acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2191 en date du 9 septembre 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient toutes les un dix mille (10.000) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points suivants;

2. L'agenda est la suivante:

De recomposer le capital social émis de la Société en

(i) créant dix classes de parts sociales différentes, notamment les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et de déterminer les droits et obligations y attachés par modification des articles des statuts tels que prévus ci-dessous;

(ii) reclassifiant toutes les un dix mille (10.000) parts sociales existantes de la Société en mille (1.000) parts sociales de Classe A à J;

(iii) augmentant le capital social émis à un montant de six cent quatre-vingts mille Livres Sterling (£ 680.000) et l'émission d'un total de six cent soixante-dix (670.000) parts sociales de différentes classes comme spécifié dans la présente avec une valeur nominale de une Livre Sterling (£ 1) chacune et un prix total de souscription de six cent soixante-douze mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling (£ 672.969) par un apport en espèces pour un montant total de six cent soixante-douze mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling (£ 672.969).

Souscripteur	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
H&F Sensor, LP.	A	67.000
H&F Sensor, LP.	B	67.000
H&F Sensor, LP.	C	67.000
H&F Sensor, LP.	D	67.000

H&F Sensor, LP.	E	67.000
H&F Sensor, LP.	F	67.000
H&F Sensor, LP.	G	67.000
H&F Sensor, LP.	H	67.000
H&F Sensor, LP.	I	67.000
H&F Sensor, L.P.	J	67.000
Total		670.000

(iv) modifiant l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à six cent quatre-vingts mille Livres Sterling (£ 680.000) divisées en soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe A, soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe B, soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe C, soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe D, soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe E, soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe F, soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe G, soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe H, soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe I, et soixante-huit mille (68.000) parts sociales de classe J

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la classe J) (sauf pour la classe A).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle classe de parts sociales (autre que la classe A) donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée (sauf que les parts sociales de classe A donnent droit à ses détenteurs seulement à un Retour de classe A).

5.4.1 La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée (à condition que les parts sociales de classe A donnent droit à ses détenteurs uniquement au Retour de classe A).

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par part sociale sera due et payable par la Société (sauf que les parts sociales de classe A donnent droit à ses détenteurs uniquement au Retour de classe A, assujetti au Montant Disponible).»

(v) modifiant l'article 14 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 14. Distributions.**

14.1. Sur le bénéfice net, il sera affecté cinq pourcent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

14.2. Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

14.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distributions, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes

reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément avec les dispositions établies ci-après.

14.4. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

14.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quand aux cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt de sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenues par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

14.6. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être allouée et payée comme suit:

(i) pour chaque année pendant laquelle des parts sociales de classe A sont émises dans la Société (et commençant pour la première année le 15 octobre 2008), ces parts sociales de classe A donneront droit aux détenteurs (pro rata) au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit de distribution cumulatif annuel égal au versement de classe A (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) pour l'année en question (le «Montant Classe A»). Les Montants Classe A non déclarés et non payés devraient s'accumuler (mais devraient ne pas être exigible pour éviter le moindre doute jusqu'à ce que une telle déclaration ait été faite).

Pour chaque année pendant laquelle des parts sociales de classe B sont émises dans la Société (et commençant pour la première année le 15 octobre 2008), ces parts sociales de classe B donneront droit aux détenteurs (pro rata) au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit de distribution cumulatif annuel égal au montant de classe B (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) pour l'année en question (le «Montant Classe B»). Les Montants Classe B non déclarés et non payés devraient s'accumuler (mais devraient ne pas être exigible pour éviter le moindre doute jusqu'à ce que une telle déclaration ait été faite).

Le même droit devrait s'appliquer (mutatis mutandis) à chaque classe C à J (chaque fois dans la limite des parts sociales émises de la classe concernée) chaque fois au montant de la classe concernée comme définie dans les Statuts et le montant étant le «Montant de Classe C», le «Montant de Classe D», le «Montant de Classe E», le «Montant de Classe F», le «Montant de Classe G», le «Montant de Classe H», le «Montant de Classe I» et le «Montant de Classe J» comme cela convient en vue du précédent de la classe concernée, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de classe J, puis les parts sociales de classe I et ainsi de suite).»

(vi) modifiant l'article 15 Dissolution pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 En cas de dissolution de la Société pour quelle raison que ce soit ou pour quel moment quelconque, la liquidation sera procédée par des liquidateurs ou par le conseil de gérance en fonction qui aura les pouvoirs admis par les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

15.2 Quand toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation seront payés, tout montant restant devrait être payé:

(i) d'abord un montant équivalent au Montant de Classe Impayée devrait être distribué de façon égale à tous les associés de cette classe pro rata à leurs parts sociales dans cette classe, et concernant les parts sociales de classe A, le Retour de classe A; puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de Classe J, puis si aucune part sociale de Classe J n'existe, les parts sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe A qui existent).»

(vii) insérant un nouvel article 16 «Définitions» dans les statuts comme suit et de renuméroter les articles suivants subséquemment:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de parts sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve (s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) moins tout Montant de Classe Impayée

de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de parts sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

MCI = Montant de Classe Impayée

Montant de Classe A signifie le montant égal à 1% de la valeur nominale des parts sociales émises de Classe A

Montant de Classe B signifie le montant égal à 0,15% de la valeur nominale des parts sociales émises de Classe A

Montant de Classe C signifie le montant égal à 0,2% de la valeur nominale des parts sociales émises de Classe A

Montant de Classe D signifie le montant égal à 0,25% de la valeur nominale des parts sociales émises de Classe A

Montant de Classe E signifie le montant égal à 0,3% de la valeur nominale des parts sociales émises de Classe A

Montant de Classe F signifie le montant égal à 0,35% de la valeur nominale des parts sociales émises de Classe A

Montant de Classe G signifie le montant égal à 0,4% de la valeur nominale des parts sociales émises de Classe A

Montant de Classe H signifie le montant égal à 0,45% de la valeur nominale des parts sociales émises de Classe A

Montant de Classe I signifie le montant égal à 0,5% de la valeur nominale des parts sociales émises de Classe A

Montant de Classe J signifie le montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale de Classe A

Retour de classe A signifie le montant égal à la valeur nominale de chaque part sociale de Classe A plus tout Montant de Classe A Impayé de telle part sociale de Classe A

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de parts sociales concernée.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Montant de Classe Impayée signifie tout montant de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I and J accumulée non payée.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il est décidé de recomposer le capital social émis de la Société.

Il est décidé de créer dix classes de parts sociales différentes, notamment les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et de déterminer les droits et obligations y attachés par modification des articles des statuts tel que prévu dans l'ordre du jour.

Il est décidé de reclassifier les dix mille (10.000) parts sociales existantes de la Société selon la résolution mentionnée plus haut en mille (1.000) parts sociales de chaque classe A à J.

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de six cent soixante-dix mille Livres Sterling (£ 670.000) à un montant de six cent quatre-vingts mille Livres Sterling (£ 680.000) par l'émission aux souscripteurs mentionnés dans l'ordre du jour d'un montant total de six cent soixante-dix mille (670.000) parts sociales avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune et un prix total de souscription de six cent soixante-douze mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling (£ 672.969) par un apport en espèces pour un montant total de six cent soixante-douze mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling (£ 672.969).

Ensuite, le souscripteur, H&F Sensor, L.P., mentionné ci-dessus, représenté comme il est dit, a souscrit et payé les nouvelles parts sociales tel que prévu ci-dessus.

Preuves du transfert de l'apport en espèces à la Société a été présentée au notaire instrumentant.

Il est par la suite décidé d'allouer la valeur de l'ensemble de l'apport en espèces à un montant égal à la valeur nominale du capital social émis, pour un montant de deux mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling (£2.969) à la prime d'émission librement disponible.

Il est ensuite décidé de modifier l'article 5 «Capital social» des statuts tel que prévu dans l'ordre du jour.

Il est décidé de modifier l'article 14 «Distributions» tel que prévu dans l'ordre du jour.

Il est décidé de modifier l'article 15 «Dissolution» tel que prévu dans l'ordre du jour.

Il est décidé d'insérer un nouvel article 16 «Définitions» dans les statuts tel que prévu dans l'ordre du jour et de renuméroter les articles suivants subséquentement (Article 16 «Associé Unique» transposé à l'Article 17, et Article 17 «Loi applicable» transposé à l'Article 18).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de GBP 672.969,- est évalué à EUR 848.350,48.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 7.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41097. - Reçu à 0,50% quatre mille deux cent quarante-neuf euros huit cents (4249,08 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008135052/242/435.

(080157513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Retemanager International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 142.427.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third of October.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The company governed by the laws of Switzerland "FINACQUIS S.A.", established and having its registered office in CH-6341 Baar, Dorfstrasse 38, (Switzerland).

2) The company governed by the laws of the Republic of Panama "BESTON ENTERPRISES INC.", established and having its registered office in Panama-City, Calle Aquilino de la Guardia N^o 8, (Republic of Panama).

Both are here represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company société anonyme") to establish as follows:

I. Name, duration, object, registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "RETEMANAGER INTERNATIONAL GROUP S.A.", (hereafter the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's object is the activity of administrative services provision.

The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of participation, contribution, subscription, purchase or by option to purchase, negotiation, and any other way whatever, all securities and patents, and to realize them by way of sale, exchange, transfer, or otherwise; the Company may grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting. II. SOCIAL CAPITAL, SHARES

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for statutory amendments.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Wednesday of June at 02:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company is bound by the sole signature of the managing director of the Company, having all competences to exercise the activities describes in the company's object, in accordance with the criterias retained by the Ministry of the "Classes Moyennes" or by the joint signature of the manager and the managing director of the company.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of association

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - applicable law

Art. 19. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.
2. The first General Meeting will be held in the year 2009.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed as follows:

1) The company "FINACQUIS S.A.", prenamed, one thousand five hundred and eighty-one shares	1,581
2) The company "BESTON ENTERPRISES INC.", prenamed, one thousand five hundred and nineteen shares	1,519
.....	3,100
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four (4) and that of the auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
 - a) Mr Berardino PASTA, constructor, born in Napoli, (Italy), on the 1st of August 1968, residing in I-80127 Napoli, Via Cimarosa, 69;
 - b) Mr Mauro PELLEGRINI, constructor, born in Viterbo, (Italy), on the 16th of February 1961, residing in I-00198 Roma (RM), Via Pietro Giannone, 27;
 - c) Mr Stefano ROCCHI, constructor, born in Assisi (PG), (Italy), on the 22nd of August 1969, residing in I-06081 Assisi (PG), Via Gabriele d'Anunzio 5, Santa Maria Degli Angeli;

d) Mr Alessandro RIZZO, commercial, born in Esch/Alzette, on the 10th of October 1982, residing in L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz.

3. The private limited liability company "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 80574, is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The registered office is established in L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz.

5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2014.

6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Alessandro RIZZO, prenamed:

- as chairman of the board of directors, and
- as managing director, with all the powers to bind the Company by his sole signature, within the daily management in the broadest sense, including all banking operations.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société régie par les lois de la Suisse "FINACQUIS S.A.", établie et ayant son siège social à CH-6341 Baar, Dorfstrasse 38, (Suisse).

2) La société régie par les lois de la République du Panama "BESTON ENTERPRISES INC.", établie et ayant son siège social à Panama City. Calle Aquilino de la Guardia N ° 8, (République du Panama).

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, objet, siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "RETEMANAGER INTERNATIONAL GROUP S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'activité de prestation de services administratifs.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à

une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué, retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur et de l'administrateur délégué de la Société.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "FINACQUIS S.A.", prédésignée, mille cinq cent quatre-vingt-une actions	1.581
2) La société "BESTON ENTERPRISES INC.", prédésignée, mille cinq cent dix-neuf actions	<u>1.519</u>
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Berardino PASTA, entrepreneur, né à Naples, (Italie), le 1^{er} août 1968, demeurant à I-80127 Napoli, Via Cimarosa, 69;

b) Monsieur Mauro PELLEGRINI, entrepreneur, né à Viterbo, (Italie), le 16 février 1961, demeurant à I-00198 Roma (RM), Via Pietro Giannone, 27;

c) Monsieur Stefano ROCCHI, entrepreneur, né à Assisi (PG), (Italie), le 22 août 1969, demeurant à I-06081 Assisi (PG), Via Gabriele d'Anunzio 5, Santa Maria Degli Angeli;

d) Monsieur Alessandro RIZZO, commercial, né Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1982, demeurant à L-6944 Niederranven, 27, rue Michel Lentz.

3. La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80574, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Le siège social est établi à L-6944 Niederranven, 27, rue Michel Lentz.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Alessandro RIZZO, préqualifié:

- comme président du conseil d'administration, et
- comme administrateur-délégué, lequel pourra engager la Société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2008, Relation GRE/2008/4053. - Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,50%: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008135081/231/463.

(080158154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Polven International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.529.

— EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 10 octobre 2008, les 125,000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de POLVEN INTERNATIONAL S.à r.l. ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125133, à SEIXALEIRO - CONSULTADORIA E PARTICIPAÇÕES, UNIPessoal, LDA, société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Madère, ayant son siège social à Edifício Marina Club, Avenida Arriaga 73, 1st Floor, room 105, 9004-030 Funchal, Madère, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Madère sous le numéro 511 225 814.

Depuis le 10 octobre 2008, les 125,000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de POLVEN INTERNATIONAL S.à r.l. représentant 100 % du capital social de cette société sont détenues par SEIXALEIRO - CONSULTADORIA E PARTICIPAÇÕES, UNIPessoal, LDA .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008135564/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Sopharinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.821.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18 août 2008

1- L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2013:

- M^e Michaël Dandois, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

- M^e Antoine Meynial, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

- Monsieur Stéphane Warnier, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

2- L'assemblée décide de remplacer, avec effet au 01 janvier 2008, le commissaire aux comptes FACTS SERVICES Sàrl par:

CHESTER & JONES Sàrl, inscrite au RC Luxembourg sous le numéro B 120.602, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

Son mandat expirera lors de l'assemblée devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008135211/6102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02897. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Sopagro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.742.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 03 juillet 2008 que:

- ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société pour une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 30 septembre 2008

Monsieur Gérard FERRET, né le 23 février 1962 à CLAMART (France), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy - 1855 Luxembourg

Monsieur Xavier GUYARD, né le 3 mai 1951 à PARIS 10^{ème} (France), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy - 1855 Luxembourg

Natixis Private Banking International dont le siège social est établi 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Gérard FERRET, Directeur Général

Pour la société

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008134700/4299/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05938. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.
